[illegible] gouverneur de Paris, soient célébrées aux frais de l'Etat et demande à cet effet, l'ouverture d'un crédit de 5000 francs.

Le Président de la Chambre, fait l'éloge du général Clinchant, et termine en disant que la Chambre sera unanime pour s'associer aux regrets qu'inspire la mort d'un vaillant soldat.

La proposition du général Farre et l'ouverture du crédit demandé sont adoptées à l'unanimité de 459 votants.

INTERPELLATION DRÉOLLE

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de l'interpellation de M. Dréolle au ministre des finances sur le dernier emprunt.

M. Dréolle monte à la tribune et signale surtout dans son interpellation l'inconvénient de la clause n° 6 du décret se rapportant au dépôt de titres.

L'orateur prétend que cette faculté a favorisé la spéculation et il se plaint en outre, de l'incertitude dans laquelle on laisse les souscripteurs, sur la réductibilité des coupures de 15 francs.

M. Magnin, ministre des finances, répond que le dépôt de titres a simplement servi de garantie et n'a rien coûté au Trésor, cette faculté a empêché le deplacement du numéraire et a profité aussi bien aux petits, qu'aux grands souscripteurs.

M. Dréolle, tout en rendant justice à la loyauté du ministre, maintient ses critiques sur les conditions dans lesquelles l'émission a été faite et prend acte de la résolution de M. Magnin de respecter les souscriptions par unités de 15 francs de rente.

LA DURÉE DU TRAVAIL

Vient ensuite la discussion du projet de loi sur la durée des heures de travail dans les manufactures.

M. Barthe critique le caractère de la proposition qui est exclusivement favorable aux salariés, il ne reconnaît pas à l'Etat le droit d'intervenir dans les contrats d'ouvriers. L'orateur ajoute que le décret de 1848, fixant la journée à 11 heures, mit cent mille ouvriers sur le pavé et amena les journées de juin et le 2 décembre.

La diminution des heures de travail entraîne nécessairement la diminution des salaires. La fixation d'un maximum exige la fixation d'un minimum. La durée du travail n'était pas limitée à l'étranger, la situation industrielle deviendrait, en France, inférieure à celle des autres nations.

L'orateur invoque les vœux émis par diverses chambres syndicales.

Le ministre ayant dit que seize cents millions sont rentrés dans les caisses du trésor, M. Haentjens lui reproche d'avoir sacrifié l'intérêt des classes pauvres à celui des riches, et critique ensuite le fonctionnement du budget (interruptions).

Après avoir rappelé que l'empire avait toujours agi autrement et signalé que lors de l'emprunt de 1868, on avait réservé des coupures irréductibles, l'orateur dépose un ordre du jour commençant ainsi: La Chambre regrettant la part infime laissée aux petits souscripteurs... etc. Cet ordre du jour est repoussé par la Chambre qui adopte à l'unanimité de 354 votants, celui de M. Lelièvre, approuvant la conduite du ministre des finances.

Il combat le projet de loi de MM. Martin Nadaud et Villain et en demande le rejet parce qu'il nuirait à l'intérêt de l'ouvrier et à celui des patrons.

M. Nadaud insiste en disant que cette loi est attendue par plusieurs millions de citoyens.

La suite de la discussion est ernvoyé à demain.

A la sortie de la séance M. Madier-Montjau a averti le ministre de la justice, qu'il déposerait demain une demande d'interpellation sur le motif despoursuites dont les journaux intransigeants sont l'objet, à propos des articles publiés par eux lors de l'attentat de St-Pétersbourg.

Bulletin Economique

La réduction de l'impôt et des tarifs par grande vitesse. — Un accord est intervenu entre le gouvernement et les grandes Compagnies de chemin de fer, pour réduire l'impôt qui grève les transports par grande vitesse.

Les bases de ce dégrèvement viennent d'être arrêtées ; l'impôt sera réduit du second 10e édicté par la loi du 16 septembre 1871.

De leur côté, les Compagnies consentent à réduire de 10 0/0 les prix inscrits au cahier des charges pour le transport des marchandises en grande vitesse.

En outre, des billets d'aller et retour, avec une réduction de 25 0/0, seront établis au départ de toutes les gares d'un réseau en destination de toutes les autres gares du même réseau.

Enfin, une réduction de 5 0/0 serait consentie sur les taxes actuelles de tous les billets de parcours, pour voyages simples effectués dans des trains autres que les express et postes.

En résumé, de toutes ces concessions réciproques, il résultera pour le public les réductions suivantes :

Marchandises de grande vitesse, 20 0/0.

Par express ou postes, 35 0/0.

Billets simples :

Par trains ordinaires, 10 0/0.

Par express ou postes, 10 0/0.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle à la connaissance du public.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Nous apprenons que M. Alfred Richez, architecte, chef du service des bâtiments municipaux, vient d'être admis à la Société centrale des architectes.

Dans la séance d'hier, au Sénat, tous les représentants du Nord ont émis un vote défavorable à l'amendement de MM. Arbel, Parent, Chavassieu, E. Le Royer, Ed. Millaud, Cherpin, Vallier et Mangini au n° 340 (fils de coton simples écrus) du tableau A annexé au projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'établissement du tarif général des douanes.

Cet amendement était ainsi conçu :

« Modifier ainsi le n° 340 du répertoire, relatif aux fils de coton simples écrus :

« Les fils simples écrus mesurant au demi-kilogramme 70,500 mètres et plus, payeront un droit uniforme de 70 francs par 100 kilogrammes. »

Le Sénat n'a pas adopté.

Dans le scrutin sur le projet de loi tendant à faire célébrer aux frais de l'Etat les funérailles du général Clinchant, les votes des sénateurs du Nord se sont répartis de la façon suivante :

Ont voté pour : MM. Corne, Dutilleul, général Faidherbe, Fournier, Massiet du Biest, Merlin, Théry, Wallon.

N'ont pas pris part au vote : MM. Kolb-Bernard, Pajot.

N'a pas pris part au vote : M. le comte Roger.

Dans sa séance d'hier, la Chambre a aussi discuté le projet de loi tendant à faire célébrer aux frais de l'Etat les funérailles du général Clinchant, gouverneur militaire de Paris.

Tous les représentants du Nord ont voté le crédit de 5,000 francs demandé. Seul, M. Louis Legrand n'a pas pris part au vote, comme étant retenu à la commission du budget.

La vingt-troisième commission des pétitions de la Chambre des députés a examiné récemment une requête de nombreux employés des contributions indirectes du Nord et du Pas-de-Calais, sollicitant la révision de traitement des agents de la régie.

La vingt-troisième commission a trouvé que ces réclamations sont appuyées sur des motifs sérieux et qui méritent d'appeler l'attention du gouvernement. En conséquence, elle a décidé que ces nombreuses pétitions seront envoyées au Ministre des finances, qui aura à voir si la satisfaction d'intérêts aussi recommandables peut cadrer avec les ressources du budget.

On remarque à l'étalage de M. Oudart, rue de la Grande-Chaussée, à Lille, un charmant dessin à la plume de M. J.-J. Werts, de Roubaix.

Ce dessin, qui comprend les portraits de MM. Gustave Nadaud, président d'honneur de la société du Dauphin ; Henri Verlais, président ; F. Dupont, président honoraire ; F. Bomeel, roi des archers, et H. Screpel, roi des bouleurs ; ce dessin, disons-nous, sert d'encadrement à une cantate intitulée *Le Vieux Dauphin*, paroles et musique de Gustave Nadaud.

Ce tableau a été offert par l'auteur à M. Henri Verlais, en souvenir d'une fête de la société.

Le brevet de capacité. — Hier ont commencé à la Préfecture, à l'Hôtel-de-Ville et dans la salle de l'école de la rue de Lombard à Lille, les examens des aspirants au brevet de capacité de second ordre.

Le nombre des jeunes gens inscrits s'élève, dans le Nord, au chiffre de 264, dont 139 à Lille, 54 à Douai et 71 à Valenciennes.

Le nombre des aspirants qu se sont faits inscrire à l'effet de prendre part au concours, pour le brevet supérieur, est de 51. Le concours aura lieu à Lille, pour tout le département.

Un honorable industriel d'Armentières, dont ses concitoyens bénissent la mémoire et la charité, M. Mahieu-Delangre, vient de léguer 5,000 fr. à la crèche qui a été ouverte, il y a deux ans, dans cette ville.

Puisse ce généreux exemple être suivi à Roubaix où les crèches si bien organisées, rendent tant de services aux petits êtres qui leur seront confiés !

Grèves. — Nous apprenons que les ouvriers peintres de M. Turpin-Buisine et de M. Mouret, à La-Madeleine-Lille, se sont mis en grève hier matin, lundi.

Ils réclament 50 centimes à l'heure, au lieu de 36 c. 1/2 qu'ils avaient jusqu'ici. On craint, paraît il, le même arrêt de travail dans d'autres ateliers pour raison identique.

Espérons que l'accord pourra s'établir promptement entre les patrons et les ouvriers.

Hier a eu lieu, à Lille, l'enterrement d'un membre de la société des sauveteurs du Nord.

Une députation de 60 membres, ayant à sa tête M. Z. Constant, commandant des sapeurs-pompiers et président de l'association des sauveteurs, assistait à cette funèbre cérémonie et montrait quels liens de profonde solidarité unissent entre eux tous nos braves sauveteurs.

La cocotte. — Cette maladie a fait son apparition dans la commune de Bachant, canton de Berlaimont.

M. Deghilage, propriétaire en cette commune, a dix vaches atteintes, sept son entrées en convalescence.

Est-ce enfin Petit Wery ? — Hier soir, vers 5 heures, le cadavre d'un *inconnu* a été retiré du canal de la moyenne Deûle, près de la porte St-André. Il a été transporté à la Morgue.

Ce cadavre paraît avoir séjourné près d'un mois dans l'eau Il est vêtu d'un pardessus. Sa taille est de 1 mètre 70.

Le bruit courait dans la foule que c'était le peintre Petit-Wery.

On nous dit que le corps porte des traces de coups, qui, il est vrai, peuvent provenir du roulement opéré par les eaux.

Sur le corps on aurait aussi retrouvé une montre et, au doigt, une bague en or.

Dans sa séance du 21 mars courant, le conseil de guerre de Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Levein, Jérémy-Henri, adjudant au 110e de ligne, désertion à l'intérieur, deux ans de prison.

Audinat, Auguste-Eugène, soldat au 110e de ligne, désertion à l'intérieur avec emport d'un effet d'habillement, trois ans de prison.

Plachez, Augustin, réserviste de la classe 1871, de la subdivision de Lille, insoumission sur le recrutement, quinze jours de prison.

Guiasse, Adolphe, soldat au 1er régiment territorial d'infanterie de la classe 1866, insoumission à la loi sur le recrutement, un jour de prison.

On a capturé, dimanche, à la gare de Tourcoing, sur un voyageur, retour de Belgique, une centaine de cigares.

Les cigares ont été confisqués et l'imprudent voyageur a dû verser une somme de 40 fr., comme amende.

La gendarmerie de Tourcoing, vient de remettre aux autorités belges, un banqueroutier hollandais, nommé Ogier, commissionnaire en valeurs, poursuivi par le parquet d'Amsterdam, pour banqueroute frauduleuse.

Expulsés :

Emma Dewesterlinck, âgé de 36 ans, couturière, née à St-Nicolas (Belgique).

François Eugène Willequet, âgé de 30 ans, né à Cintron (Belgique).

Arras — Anatole Dessaint, le graisseur du chemin de fer dont nous avons parlé hier, est mort dans la matinée.

Pour pouvoir retirer ce malheureux de dessous le cendrier de la machine où il se trouvait serré contre une traverse de la voie, on avait dû soulever la locomotive à l'aide d'un cric, et l'opération a demandé un quart d'heure.

Il n'y a pas de la faute du mécanicien, qui avait donné les avertissements nécessaires.

Lens. — Une affiche apposée à la mairie de Lens reproduit une dépêche de MM. Camescasse et Bihourd, annonçant qu'un décret rendu en conseil d'Etat, vient d'autoriser la construction du canal de Lens à la Deûle.

Sin-le-Noble. — A la suite d'un examen consciencieux et approfondi, une ordonnance de non-lieu a été rendue, à l'occasion de faits imputés à une institutrice de Sin-le-Noble, sœur Robertine.

Ainsi tombent les récits inexacts, — les imputations calomnieuses — dirigés contre l'institutrice de Sin, récits contre lesquels nous avons mis nos lecteurs en garde, le lendemain même de l'incident.

Pont-a-Marcq. — Par décision du 21 mars, a été autorisée la création d'un bureau télégraphique municipal dans la commune de Pont-à-Marcq.

Dunkerque. — Le navire chargé de bombes Orsini, dont on a annoncé l'arrivée à Dunkerque, n'a jamais existé, suivant une dépêche que nous recevons de l'*Agence Havas*. Si ce démenti est exact, il faut reconnaître que le reporter qui a donné naissance à ce canard, est doué d'une brillante imagination.

— Nous apprenons que le journal le *Phare* est assigné en diffamation à la requête de M. Bouden, curé de Rosendael.

L'affaire sera plaidée le samedi 26 mars à l'audience de police correctionnelle de notre tribunal.

— Ebblinghem. — Un triste événement a vivement impressionné, jeudi dernier, la commune d'Ebblinghem. — Un homme, dans un accès de fièvre chaude, s'est élancé de son lit et, saisissant un couteau, il se donna deux coups à la gorge.

Les blessures sont graves; néanmoins on espère le sauver.

— Hazebrouck. — Hier matin, un train de marchandises a déraillé à la station de Thiennes, ligne d'Hazebrouck à Béthune.

Pendant une partie de la matinée la circulation a été impossible sur les deux voies et le train de voyageurs venant de Paris, n'est arrivé en gare à Hazebrouck que vers 10 heures.

L'accident se résume en un retard dans la circulation des trains.

ÉPHÉMÉRIDE

Mardi 22 Mars. — *Sainte Catherine de Gênes.* — 1269. — Fondation du collège de Cluny.

Ce collège fut fondé par Yves de Vergi, abbé de Cluny pour les religieux de cet ordre qui voudraient venir étudier à Paris et y prendre leurs grades.

Ce collège avait dès 1279 une bibliothèque dans laquelle se trouvaient tous les livres nécessaires aux étudiants.

Etat-Civil de Roubaix.

Déclarations de naissances du 21 mars. — Jules Goossens, rue de la Prospérité, 41. — Achille Boudry, sentier de la Basse-Masure, maison Lagache, 30 — Palmyre Choquet, rue du Fontenoy, cour Flipo, 13. — Georges Pourpoint, rue du Chemin de Fer, 43. — Eugène Rassemont, rue du Fontenoy, cour Plouvier, 38. — Flore Allard, rue du Fort, 42. — Albert Nutte, rue St-Amand, 30. — Jules Gobert, rue Meyerbeer, maison Briffault. — Cécile Mansart, rue de l'Epeule, cour Lampe, 34. — Alfred Defontaine, rue Meyerbeer, cour Vannœn, 5. — Alphonse Wilfart, au Pile, maison Orange. — Herminie Boucquey, rue du Fontenoy, cour Flipo, 10.

Déclarations de décès du 21 mars. — Auguste Roussel, 1 an, rue de Lannoy, fort Desprez, 57. — Aurélia Couque, 8 mois, rue de la Perche, cour Cornil, 4. — Edouard Heylessenne, 29 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Marie Delhaye, 30 ans, rattacheuse, Hôtel-Dieu. — Philomène Doucet, 20 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Catherine Verhassel, 2 ans, Hôtel-Dieu. — Joseph Rausman, 60 ans, forgeron, Hôtel-Dieu.

Mariages du 21. — Adolphe Desobry, 23 ans, menuisier, et Sophie Bouvry, 23 ans, cuisinière. Louis Stacquet, 27 ans, liseur, et Joséphine Vœdts 28 ans, piqurière. — Jules Wagon, 35 ans, tisserand, et Léonie Merlin, 35 ans, servante. — Auguste Dérégnaucourt, 40 ans, tisserand, et Palmyre Lorthiott, 33 ans, ménagère. — Léopold Hanno, 37 ans, mécanicien, et Anne Hirtziger, 21 ans, sans profession. — Frédéric Dhaenens, 33 ans, mécanicien, et Léonie Vanvossel, 33 ans, cabaretière.

État-civil de Tourcoing.

Déclarations de naissances du 20 mars — Eléonore Vermeulun, rue du Tilleul. — Henri Franchomme, rue du Brun Pain. — Hélène Mullier, au Blanc-Seau. — Henri Vandenhende, au Flocon. — Blanche et Marguerite Duthoit, jumelles, chemin des Mottes. — Léon Charpentier, rue du Haze. — Jean-Baptiste Dessauvage, rue du Haze. — Joséphine Desrumeaux, rue de Gand. — Claire Dhaze, à la Croix-Rouge. — Charles Duquesnoy, fin de la Guerre. — Mespolaere, rue Verte. — Henri Desmettre, rue du Niot. — Germaine Rost, rue St-Pierre. — Paul Castelain, sentier de la Baille. — Jules Delplanque, au Flocon.

Déclarations de décès du 20 mars.— Joséphine Delannoy, 58 ans, 11 mois, veuve de Henri Bouche. — Désiré Hache, 73 ans, 7 mois, veuf de Catherine Legrand. — Henri Tiberghien 1 mois. — Pierre Aerts, 79 ans, 5 mois, époux de dame Mélanie Derache.

Du 21. — Alexandre Lernout, 38 ans, 7 mois. — Jules Nuttens, 19 ans, 7 mois. — Auguste Lannoo, 43 ans, 1 mois, époux de Jeannette Scheer. — Paul Tytgat, 1 mois, 28 jours. — Paul Bachy, 1 mois. — Jacques Marcelin, 1 mois.

Etat-Civil de Wattrelos

Déclarations de naissances du 13 mars. — Pierre-Joseph Verfaille, Touquet. — Odile-Mélanie Vandeputte, Touquet — Charles Deruyck vieille Place. — Emile Paul, Martinoire. — Marie Virginie Bauters, Touquet. — Alphonse Delplanque, Grimonpont. — Du 14. — Vincent-Joseph Debuquoy, petit Tournay. — Georges-Jules-Joseph Hovelaque, Touquet. — Jeanne Spriet, vieille Place. — Du 17. — Elisabeth Carrette, Grimonpont. — Du 18. — Jules Lesne rue du Moulin. Du 19. — Hortense Delmotte, Place. — Achille Six, vieille Place. — Flore Nys, Plouys. — Arthur Cossement, Breuil. — François-Joseph Debue, Crétinier.

Déclarations de décès du 13 mars. — Henri-Joseph Catteaux, 10 ans, 6 mois, tisserand, Place. — Fidéline Desbonnet, 28 ans, 6 mois, tisserande, Beaulieu. — Adèle Plouvier, 6 ans, 11 mois, Nouveau-Monde. — Du 16 — Sophie-Joseph Liévin, 52 ans, 3 mois, lessiveuse, petit Tournay. — Du 17. — Adelaïde-Joseph Pollet, 62 ans, ménagère, Grimonpont. — Jean-Baptiste Seynave, 68 ans, 8 mois, tisserand, petit Paris. — Emile Desfreunnes, 24 jours, Saint-Liévin. — Du 18. Louis Putman, 1 mois, Place. — Louis Vercamptes, 48 ans, cabaretière, vieille Place. — Louis Dupont, 4 ans, 6 mois, Martinoire.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEPOUTRE-WARLEK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Charles-Eloi LEPOUTRE, décédé à Roubaix, le vingt mars 1881, à l'âge de deux ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT d'ANGE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 23 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Rondelle, 45.

Les amis et connaissances de la famille POSÉE-VERHAEGHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Pauline VERHAEGHE, décédée subitement à Roubaix, le 20 mars 1881, à l'âge de 51 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 23 mars, à 9 heures en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les VIGILES seront chantées le mardi 22, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Espérance, 34.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 24 mars 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Christine HOUZET, veuve de Monsieur Alexandre DELPLANQUE, décédée à Roubaix, le 10 décembre 1879, à l'âge de 80 ans.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme n tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 24 mars 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Alixia-Anatolie BEAUCOURT, épouse de Monsieur Louis KNORR, décédée à Roubaix, le 18 février 1881, dans sa 28e année.—Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'obits IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*

Cour d'Assises de la Flandre-Orientale

Audience du lundi 21 mars 1881

Présidence de M. DE GOTTAL, conseiller à la cour de Gand.

LE CRIME
de la rue du Blanc-Ballot
A LILLE

AFFAIRE DOBBELAERE

DOUBLE ASSASSINAT

Audience de l'après-midi

L'audience se rouvre à 3 heures et demie.

Interrogatoire de l'accusé

Le Président. — Dobbelaere, avez vous été condamné ?

R. — J'ai été condamné par défaut pour 3 faux : une fois à 1 an et 2 fois à 6 mois de prison. J'ai servi dans le 7e régiment de ligne belge, où je suis arrivé au grade de sergent-fourrier. J'ai été cassé en 1876 et enfin j'ai été renvoyé de l'armée.

D. — A la suite d'une condamnation ?

R. — Disciplinaire.

D. — Oui, il y en a 38. Notamment vous vous êtes permis des espèces de faux pour vous faire exempter du service. Ces condamnations ont été nombreuses et graves. On a trouvé chez vos parents des livrets de soldat portant deux fausses signatures. Qui les a commises ?

R. — Moi.

D. — Après votre renvoi de l'armée qu'avez-vous fait ?

R. — Je suis rentré chez mes parents, ensuite, j'ai été employé au tramway de Gand.

D. — Vous y avez subi diverses punitions pour actes au moins indélicats. Vous avez été ensuite à Paris ?

R. — Oui.

D. — Vous avez pris un faux nom ?

R. — Oui, celui de Ducattel. Je suis arrivé à Paris le 18 août, 1879, je suis parti le 6 septembre pour Lille. J'étais déjà marié, et ma femme est venue m'y rejoindre. J'avais un enfant. J'ai logé chez Libert.

D. — Non. C'est chez Pesch, rue du Blanc-Ballot, 19. Vous y avez pris un faux nom.

R. — Oui, celui de Dupont.

Je suis allé habiter rue Nicolas, ensuite je suis revenu à mon premier appartement, rue du Blanc-Ballot, 59, au second.

D. — Quels ont été vos moyens d'existences ?

R.—J'ai été employé chez M. Thiennes, directeur d'assurances, que j'ai quitté librement pour entrer au service de M. Baudon, comme expéditeur.

D. — Vous étiez chargé de clouer les caisses ?

R. — Oui.

D.—Vous avez été renvoyé pour inconduite ? Vous aviez égaré le registre des expéditions ?

R. —Pardon, on ne m'a jamais rien dit.

D. —M. Baudon l'a dit. Du reste, vous avez déclaré à Wantier que vous doubliez votre traitement à l'aide d'indélicatesse.

R. Jamais.

D. —Pour clouer les caisses vous aviez un marteau ?

R. — Pardon.

D. — Ouvrez le paquet n° 1. — Ce paquet contient en marteau qui est présenté à l'accusé. Celui-ci ne le reconnait pas.

D. — Vous avez cependant déclaré sans hésiter au juge d'instruction que ce marteau était de Baudon.

R. — Ayant été employé chez Baudon, je connaissais les deux initiales.

D. — Cependant ce marteau a disparu lors de votre départ.

R. — Ce n'est pas de mon fait.

Le marteau est présenté aux jurés. Une observation faite à côté de nous : « L'instrument pourrait servir à peine à tuer un enfant ! »

D. — Qu'avez-vous fait après votre départ de chez Baudon ?

R. — J'ai vécu de 350 fr. que je possédais.

D. — De votre logement vous pouviez voir la maison Wattine ?

R. — Je ne m'en suis pas préoccupé.

D. — Et de leur manière de vivre ? Et de leur richesse ? N'avez-vous jamais dit que ces dames avaient 25,000 fr. de rente?

R. — Jamais, et je donne un démenti formel aux témoins qui ont dit cela.

D. — Arrivons au crime. Qu'en savez-vous ?

R. — Je suis innocent du meurtre et du vol. Je me suis levé, le jour du crime, à 6 h. 1/2. J'ai préparé le café, déjeuné avec ma femme et fait le lit. Ensuite je me suis fait raser, je suis sorti ensuite, et sur l'escalier j'ai trouvé ma femme portant une cruche d'eau. Je suis sorti et j'ai vu Pêche avec qui j'ai échangé quelques observations banales. J'ai continué mon chemin et rencontré la femme De Bruycker à qui j'ai dit: Je venais vous inviter à dîner. J'ai reçu pour réponse : « Je ne puis accepter votre invitation; cependant allez chez moi, vous y trouverez ma famille. » J'ai dit à Pêche et aux De Bruycker que me rendais à Roubaix pour obtenir une place aux tramways. J'ai quitté les De Bruycker et suis allé à Roubaix où j'ai bu un verre de bière chez Droulers.

Je suis entré dans un magasin de cigares et ai vu passer Wantier avec qui j'ai eu une conversation et à qui il a payé un verre et deux cigares. Ensuite, je suis allé demander sa place au tramway et ai dîné à l'hôtel et à 2 heures, j'ai bu un nouveau verre avec Wantier que j'ai encore régalé et qui m'a accompagné à 2 h. 1/2, et enfin je suis rentré à Lille.

D. — Vous ne vous êtes pas rendu à pied à Roubaix, ce jour-là. Vos chaussures étaient luisantes, alors que la route était très poussiéreuse, Wantier, Pêche et les De Bruycker vous donnent un démenti formel.

R. — Je persiste.

D. — Persistez-vous à dire que vers 9 h. 1/2 vous avez bu un verre de bière chez Droulers ? Personne de l'établissement ne vous a vu.

R. — Je persiste.

D. — Plecq déclare encore que vous n'avez pu le voir à 11 heures à la Grand' Place.

R. — Il a tort.

D. — Somme toute, vous n'êtes pas allé à Roubaix ?

R. — J'y suis allé, et j'ai vu une musique qui traversait la place.

D. — Elle n'a quitté la procession qu'à midi et demi.

R. — Mais elle se rendait à la procession quand je l'ai vue.

D. — Soit. Vous êtes rentré à Lille vers 3 h. 1/2 et vous y avez vu De Bruycker qui a constaté une égratignure à votre joue gauche.

R. — Cela est inexact. On savait chez les De Bruycker que j'étais allé à Roubaix postuler une place. L'accusé raconte tout ce qui s'est passé chez les De Bruycker.

D. — Abrégez. Donc nul ne vous a parlé d'égratignure ?

R.— Non. Je n'avais pas d'égratignure.

D. — Quel costume aviez vous ?

R. — Un costume gris et un chapeau de haute forme. Le soir j'ai changé d'habits et j'ai pris un chapeau de paille.

D. — Vous avez passé en famille la journée du lendemain ?

R. — Oui.

L'accusé explique comment il a fait la connaissance de Wantier. Le 16 août il est retourné à Roubaix. Vers 7 h. 1/2 il a pris le train et est arrivé à Roubaix vers 9 heures et s'est présenté chez M. Hattu pour vendre des obligations de Paris. Il avait pris le nom de Delcroix et avait pris pour répondant le cabaretier Delahaef.

D. — Vous connaissait-il ?

R.— Non, il a l'habitude de répondre des personnes qu'il ne connait pas. J'ai signé un reçu chez Hattu, du nom de Florent Delcroix.

D. — Vous avez d'abord nié avoir été chez Hattu ?

R. — Je ne m'en souviens pas.

Le président relit la déposition.

D.—Vous avez été ensuite à Tourcoing et y avez demandé l'adresse d'un changeur ?

R. — Oui.

D. — Vous êtes rentré à Lille à 3 h. 1/2 ?

R. — Oui.

D. — Vous vous êtes rendu chez un banquier de la rue Nationale ?

R. — J'y ai présenté des obligations Bruxelles et Lille, du paquet que j'avais trouvé. Je suis allé ensuite chez Deroo, à qui j'ai vendu une obligation Paris de 400 fr. Je lui ai aussi présenté 5 ou 6 titres de rentes française d'une valeur de 77 à 78,000 fr. Il m'a dit qu'il ne pouvait me les payer avant vendredi. Je suis allé chez Couture, où le caissier Brédart, m'a prié de revenir. Couture a refusé ensuite

D. — Quel nom avez-vous donné ?

R. — Dupuy, demeurant rue d'Isly à Lille.

D — C'est donc le 4e faux nom. Vous êtes allé ensuite avec Brédart chez Mlle Dumont, où l'on a dit que l'on vous connaissait.

R. — Oui, Couture avait demandé un répondant.

D. — Comment aviez-vous les valeurs ?

R. — Je les ai trouvées dans la rue des Stations, le lundi matin, comme j'allais porter ma requête au directeur du train.

D. — Ce n'était pas là votre chemin ? Vous avez fait un détour. — L'accusé explique qu'il avait cru devoir le faire de ce côté. J'ai trouvé le paquet, continue-t-il, au bord du fossé. L'ayant ouvert, j'ai vu les valeurs et je les ai emportées. Je me suis rendu au bureau du train...

D. — Où avez vous fait triage des pièces ?

R. — Dans un estaminet en descendant du train.

D. — D'où pensiez-vous que ces pièces venaient ?

R.—J'ai cru qu'elles avaient été perdues par un changeur ou par un employé de banque.

D.—Il est rare de trouver des paquets de 100,000 francs. Qu'avez-vous fait des pièces non vendues ?

R. — Je les ai replacées, le soir, dans la rue des Stations, excepté 3 rentes françaises de 500 francs chacune, soit 36,000 francs de capital.

D. — Vous avez d'abord déclaré avoir tout remis. En outre, votre femme a déclaré que vous n'êtes pas sorti ce soir-là.

R.—J'ai prétexté le besoin d'aller au lieu d'aisance, mais je suis en réalité sorti pour replacer les valeurs rue des Stations.

D. — Pourquoi ne pas le dire à votre femme ? Vous prétendez que le 16, à 9 heures, vous étiez à Roubaix. Cependant Stéphanie De Bruycker déclare qu'à cette heure, elle était avec vous dans votre quartier.

R. — Elle ne dit pas la vérité.

D. — Une voiture est venue s'arrêter devant la maison Wattine, et vous avez crié que ces dames étaient aux bains.

R. — Cela s'est passé plusieurs jours auparavant, et la voiture s'arrêtait devant la maison de M. Deswarte Le cocher sonnait inutilement ; j'ai cru lui rendre service en l'avertissant t.

D. — Venons au 17.

R. — J'ai quitté Lille à 5 h. du matin pour aller à Bruxelles. J'avais reçu une lettre de ma mère qui m'avait conseillé de me constituer pour obtenir ma grâce à l'occasion du jubilé national.

D. — Cependant vous avez dit à tout le monde que vous aviez reçu une dépêche de Gand, annonçant que votre enfant était malade.

R.—Oui, mais il n'y avait rien de grave.

D. — Si vous comptiez partir d'aussi bonne heure, pourquoi accepter l'invitation de Thielliez de prendre le café avec lui avant votre départ ?

R. — Je n'ai pas accepté.

D. — Le brigadier de gendarmerie de Bassevelde avait dit à votre mère que vous seriez gracié si vous vous constituiez. Mais n'aviez-vous pas fui Lille pour vous débarrasser de vos titres à Bruxelles ?

R. — Non.

D. — Ou pour échapper aux investigations embarrassantes de Couture ?

R. — Non.

D. — Vous avez donné comme adresse l'hôtel de votre mère, n° 19, rue Neuve-St-Jacques.

R. — Je n'ai jamais parlé d'hôtel. Le reste est exact.

D. — Savez-vous qui demeure à cette adresse ?

R. — Les frères Deny.

D. — Dont vous avez usurpé le nom à Bruxelles. Vous aviez, quelques jours avant le 16 août demandé une remise pour le paiement de votre loyer. R. Oui; j'avais 350 fr. que je voulais garder pour le cas où j'aurais dû verser un cautionnement pour entrer aux tramways.

D.— Combien aviez-vous de malles en quittant Lille ?

R. — Deux, que je fis expédier à Bruxelles.

D. Comment se fait-il que les indications de la provenance aient disparu ? Vous aviez intérêt à cacher que Dobbelaere venait de Lille.

R. — Je n'ai pas fait disparaître ces indications.

D. — Le 17 août à neuf heures du matin vous êtes arrivé à Bruxelles et y avez loué une chambre pour un mois. Pourquoi, si vous vous disposiez à vous constituer prisonnier ?

R. — Parce qu'on ne demandait que 23 fr. par mois. Je comptais rester huit jours à Bruxelles, et pour une chambre d'hôtel on demandait 5 fr. par jour, soit 40 fr.

D. — C'est donc par économie. Avez-vous fait de grandes dépenses à Bruxelles ?

R. — Une quinzaine de francs en dehors de mon loyer.

D. — Qu'avez-vous fait des titres de rente française ?

R. — J'en ai vendu un chez Samuel. Je n'ai pu me débarrasser des autres. Quant aux coupons, j'en ai négocié quelques-uns chez Moselle.

D. — Ces coupons appartenaient-ils aux titres que vous avez jetés à Lille ?

R. — Non.

D.— Où aviez vous détaché les coupons négociés ?

R.— Dans un lieu d'aisances.

D. — Vous vous êtes fait passer pour un des frères Deny, dont vous avez présenté des cartes. Comment vous êtes-vous procuré ces cartes ?

R.— Je les ai fait imprimer à Bruxelles.

D.— A quoi devaient-elles servir ?

R.— A négocier plus facilement les titres.

D.— Vous avez présenté ceux-ci chez Trumper qui a demandé un répondant. Vous vous êtes adressé à M. Magnée, à qui vous avez commandé du vin.

R.— Oui.

D.— A quoi bon cette commande ? Le vin devait être envoyé chez M. Deny ? Quelle somme avez vous touchée chez Samuel ?

R.— 11,500 francs pour le titre & 3,000 francs de coupons.

D.— Qu'avez vous fait de cette somme ?

R.— Je l'ai nouée dans mon mouchoir et ai déposé le paquet au pied d'un arbre. J'étais inquiet et je craignais que ma femme ne parvint à savoir tout.

D.— Vous ne craigniez pas qu'elle vous dénonçat. Le lundi vous êtes venu à Gand et de là à Mariakerke.

R.— Oui. Le samedi, j'ai quitté cette commune pour me constituer prisonnier.

D.— Vous n'êtes allé ni à Bassevelde ni ailleurs ?

R.— Non.

Le Ministère Public. — Où étiez vous le 22 septembre ?

R. — A Bruxelles.

Le Ministère Public. — Et le 23 ?

R.— Je suis venu à Gand et de là directement à Mariakerke que je n'ai plus quitté jusqu'au jour où je me suis constitué.

Le Président. — Quelle était la forme du paquet trouvé à Lille ?

R. — De la grandeur d'une feuille de papier grand format pliée en deux. L'épaisseur était de deux doigts.

Le président recherche minutieusement quelle pouvait être l'épaisseur et enfin il trouve insuffisante celle indiquée par l'accusé.

Me Begerem. — Il n'y avait que vingt titres.

Le ministère public. — Il y en avait davantage.

Me Begerem. — Lisez l'acte d'accusation.

Le ministère public. — Il y avait notamment les vingt titres.

Le Président. — La carte correspondance envoyée aux dames Wattine pour appeler l'une au bureau du receveur est-elle de vous?

R. — Je n'ai pas écrit de carte correspondance à Lille.

La carte est présentée à l'accusé qui nie qu'elle soit de lui.

D. — Vous l'avez cependant reconnu devant le juge d'instruction.

— Pardon : je l'ai nié, mais j'ai dit que l'écriture ressemble singulièrement à la mienne.

D.—De tous les titres il ne vous est resté que 20 fr. pour retourner à Mariakerke. Pourquoi n'avoir pas remis les titres à la police ? Vous auriez eu honnêtement un bénéfice considérable.

— R. J'aurais dû le faire : je regrette de ne pas l'avoir fait.

D. — Vous avez cherché à faire planer certains soupçons sur Heylbrouck, ouvrier ajusteur chez Baudon.

R. — Non.

D. — Cependant vous avez dit que le marteau trouvé chez Wattine pouvait être le sien.

R.— Je l'ai dit sans mauvaise intention.

D. — Le marteau n'est pas un marteau d'ajusteur, mais d'expéditeur, or, vous étiez l'expéditeur.

R. — (*Avec énergie*). M. le président, pendant tout le temps que j'ai été chez Baudon, je n'ai jamais eu un marteau en ma possession. Quand j'avais besoin d'un marteau, je devais